

# SOUGEAL *infos*

Bulletin municipal de la commune de Sougeal

## FC Sougeal, l'équipe qui monte



Page 18  
3<sup>e</sup> festival des maquettes  
de la Baie



Page 20  
Olivier Lejeune à Sougeal



Page 23  
Comice agricole à SAINS

n°45  
juillet  
2017



**LE MOT DU MAIRE 3**



**INFOS SOCIALES 10**



**COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE 4**



**LA VIE COMMUNALE 12**



**COMPTES RENDUS DU  
CONSEIL MUNICIPAL 5**



**LA VIE ASSOCIATIVE 17**



**A PROPOS DU MARAIS 9**



**FAITS MARQUANTS 23**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 10**



Au moment où la (trop) longue parenthèse électorale se referme, une période inédite s'ouvre à nous sur le plan national. Une volonté de changement, de rajeunissement et de repositionnement du paysage politique, et l'envie délibérée d'associer le meilleur de différents courants de pensées, se sont exprimées.

A n'en pas douter, cette nouvelle représentation nationale engendre une forme d'espérance que des réformes judiciaires et efficaces, cohérentes et justes puissent, au final, améliorer notre quotidien et faire reculer des fléaux tels que le chômage et l'échec scolaire, la grande pauvreté ou la dette publique. Qu'elles valorisent notre savoir faire et redonnent à la France la place qu'elle mérite sur les scènes Européenne et Internationale.

Cependant, cette dernière consultation électorale aura surtout été marquée par une, trop forte, abstention qui plombe la représentativité de cette "chambre basse" à qui, cependant, il convient de donner sa chance, ainsi qu'à ce jeune Président de la République. Et cela indépendamment de nos sensibilités personnelles, mais dans l'intérêt de tous ! A tout le moins, en la moralisant, puissent t'ils réconcilier les français avec l'action publique et ainsi, leur redonner le goût des urnes.

Notre paysage communal lui, bénéficiera, sous peu, d'une évolution que nous savons très attendue, à bien des égards. Les choses ne vont pas au train où on aimerait les voir avancer, nous savons votre impatience de les voir aboutir, dans des domaines aussi divers soient-ils. Sachez que nous y travaillons, chaque jour, sans relâche ! Nous sommes conscients aussi, que la période estivale n'est pas favorable à l'avancement des dossiers et des projets, mais il faut bien s'en accommoder et nous tâcherons de mettre à profit cette période de vacances pour se relancer de plus belle en septembre et rebondir d'efficacité.

Au fil de ce bulletin, vous découvrirez l'état d'avancement des différents projets que nous portons, certains sont aboutis, d'autres sont en cours, d'autres encore sont dans les cartons, leur réalisation débutera pour certains dès l'automne. Les derniers, enfin, sur lesquels nous réfléchissons activement devraient connaître un début de réalisation en 2018 pour être clos en fin de mandat. Vous y découvrirez aussi un bulletin de santé satisfaisant de nos finances communales, dans un contexte de projets nombreux, parfois lourds, mais cruciaux.

Tous ces projets ont au moins un point commun : faire de Sougeal une commune attrayante et attractive, tournée vers l'avenir, en constante évolution, et où les services seront préservés.

Par ailleurs, sur le plan communautaire, une réflexion s'engage, suite à la fusion des 2 EPCI. Une approche globale de la gestion du fonctionnement de l'ensemble des sites touristiques communautaires, dont la future Maison du Marais, qui fait d'ailleurs l'objet d'une page dans ce bulletin. Ni cet équipement, ni la commune de SOUGEAL n'échapperont à cette réflexion et à ses conséquences.

Ainsi, une gestion du pâturage au marais propre à optimiser le produit pacage, auquel sera additionné une partie du montant de la prime MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sur 5 ans plus la vente des cartes de chasse, devront nous permettre de faire face à d'incontournables engagements, au moins au départ.

Le succès remarquable de notre équipe de Football locale lui vaut à la fois nos félicitations, l'honneur de figurer sans partage sur la couverture de ce bulletin et, c'est le plus important, d'accéder en division supérieure. C'est réjouissant d'enregistrer un tel succès et, en même temps, cela nous amène, une fois de plus, à remettre sur le tapis, l'état de vétusté des vestiaires et des équipements sanitaires annexes. Maintes fois, les municipalités précédentes se sont penchées sur le sujet. Réflexions classées sans suite, compte-tenu du caractère réputé épisodique et éphémère de ces périodes fastes en matière de football local.

Il nous a paru incontournable de rouvrir ce dossier pour envisager de réactualiser ces équipements à court et moyen terme et parallèlement, engager une réflexion sur le principe de l'organisation de diverses manifestations au stade et des infrastructures que cela nécessite.

*Bel été et Bonnes vacances à tous !*

*Bien à vous,  
Le Maire*



## Ouverture du secrétariat de mairie

Pendant les mois de juillet et août, le secrétariat sera ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Tél : 02 99 48 61 93

Fax : 09 70 60 41 20

mail : [mairie-sougeal@wanadoo.fr](mailto:mairie-sougeal@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-sougeal.fr](http://www.mairie-sougeal.fr)



## Recensement militaire

Les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie, et ce entre la date anniversaire de leur 16 ans et les 3 mois qui suivent.

L'attestation de recensement qui leur sera délivrée est obligatoire pour s'inscrire aux examens, concours et permis de conduire.



## Passeports

La demande de passeports se fait à la mairie de :

- Dol de Bretagne 02.99.48.00.17

- Combourg : 02.99.73.00.18

- Saint-Brice en Coglès : 02.99.98.61.04

- Pontorson : 02.33.60.00.18



## Déchèterle Pleine-Fougères Ouverture

Pendant la période estivale, la déchèterie de Pleine-Fougères sera ouverte les lundi, mercredi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00..



## Containers : Rappel

Les containers situés sur la commune sont exclusivement réservés aux sacs jaunes disponibles en mairie et aux sacs ordures ménagères.



## Mes ampoules LED gratuites

**1 ménage sur 3 peut recevoir un pack d'ampoules LED gratuitement**

Grâce à la loi transition énergétique, « mesampoulesgratuites.fr » vous permet de recevoir gratuitement 5 ampoules LED. Cela est possible grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Les CEE permettent aux particuliers de bénéficier de primes énergie pour chaque opération d'économies d'énergie réalisée (rénovation, isolation, chauffage, ampoules...).

### Une subvention en fonction de vos revenus

Depuis le 1er janvier 2016, les revenus des ménages sont pris en compte pour calculer ces

subventions ou primes énergie. En fonction de vos revenus vous pourrez bénéficier d'une subvention qui pourra couvrir jusqu'à 100% du prix de vos ampoules LED.

### Comment commander mes 5 ampoules LED en ligne ?

Des ampoules LED gratuites ou à prix usine Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition. Deux informations importantes vous permettent de calculer votre subvention :

- Numéro fiscal : (12 34 56 789 1234) composé uniquement de 13 chiffres

- Référence de l'avis d'imposition (12 34 5C 789 123) composée de 13 chiffres et/ou de lettres

Une fois votre subvention calculée, vous aurez accès au panier présentant les 4 culots disponibles. Choisissez vos 5 ampoules LED puis commandez !

[www.mesampoulesgratuites.fr](http://www.mesampoulesgratuites.fr)



## Modernisation de la délivrance des cartes d'identité à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016

Les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité évoluent dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Elles permettront de sécuriser la carte nationale d'identité, titre valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016, les usagers peuvent effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreinte digitale en région Bretagne. En Ille-et-Vilaine, 27 communes en sont pourvues, dont la liste est disponible sur le site de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr).

Pour Sougeal les villes les plus proches sont : Dol de Bretagne; Combourg et Saint-Brice en Coglès

La demande est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et avec des délais réduits. Après l'instruction d'un dossier complet, un message sera adressé à l'utilisateur sur son portable l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt.

Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Cette pré-demande en ligne remplace alors le dossier papier qui continuera cependant à être accepté. Le dispositif concerne tant les premières demandes que les renouvellements.

Cette étape demeure facultative : il est possible de faire l'intégralité de sa demande en se rendant au sein d'une mairie équipée de

bornes biométriques.

En résumé : 4 étapes

- Je peux faire ma pré-demande en ligne. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué, ou je remplis le formulaire papier au guichet de la mairie de dépôt.
- Je m'adresse à l'une des mairies équipées du système biométrique.
- Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité à la mairie où j'ai déposé ma demande.

## Brûlage des déchets verts

Il est rappelé dans un arrêté préfectoral du 20 avril 2015 que le brûlage de déchets verts ménagers (issus de la tonte de pelouse, taille de haies, débroussaillage) et professionnels (issus de la gestion des espaces verts) est interdit toute l'année dans tout le département. Pour les agriculteurs, il est autorisé de brûler des déchets verts issus de l'entretien des haies et élagage des arbres. Pour plus de précision, s'adresser à la mairie.

## Alerte sécheresse en Ille-et-Vilaine

L'Ille-et-Vilaine connaît cette année un fort déficit en pluie. A ce jour, nous manquons de 3 mois de pluie par rapport à une année à pluviométrie normale. Cette situation a amené le Préfet à placer le département en état d'alerte de niveau 2. Un arrêté en date du 3 juillet 2017 demande aux professionnels et particuliers de limiter au maximum leur consommation d'eau. Aussi, sont interdits :

- Le remplissage et la vidange des piscines familiales à usage privé
- L'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs entre 8h et 20h
- Le lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou recyclage
- Le nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers et toitures

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette alerte.

[www.mairie-sougeal.fr](http://www.mairie-sougeal.fr)





## CONSEIL DU 8 DÉCEMBRE 2016

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX D'ANTRAIN – MODIFICATION DU SIÈGE

#### AVIS DES COMMUNES ADHÉRENTES

Monsieur Le Maire informe le Conseil que pour des raisons techniques et administratives liées à la fusion de l'EPCI, il convient de procéder à un déménagement du secrétariat du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Antrain dans les locaux d'une des communes adhérentes.

Considérant l'avis favorable du comité syndical de transférer le siège social du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Antrain à La Fontenelle, le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le transfert de ce siège.

### CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL (COMPTABLE PUBLIC) - ATTRIBUTION D'INDEMNITES

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'allouer une indemnité de conseil pour l'année 2016 au Percepteur Public de la trésorerie de Dol de Bretagne Monsieur LE MAGOUROU,
- D'accorder cette indemnité au taux de 100% pour 2016, soit 357,50 €.

### PERSONNEL : GRATIFICATIONS ET PRIMES DE FIN D'ANNÉE AU PERSONNEL COMMUNAL - ANNÉE 2016

Le Maire ayant rappelé le montant attribué l'an passé (soit 432,01 €) pour le personnel titulaire, auxiliaire et contractuel de la commune, il rappelle qu'une revalorisation de salaire est intervenue en juillet 2016 à hauteur de 0,6 %, ce qui implique une prime et gratification d'un montant de 434,60 € pour un temps complet, montant approuvé par le Conseil.

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIFS REDEVANCE AU 1ER JANVIER 2017

Considérant la hausse de 4 % sur le m3 consommé, ainsi que l'augmentation d'1 € de la part fixe, effective au 1er janvier 2016, le Conseil décide de maintenir les tarifs de 2016, à savoir :

- 61 € la part fixe (abonnement)
- 1,366 € le m3 consommé.

### MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA FUTURE BOULANGERIE ET DE SON LOGEMENT AINSI QUE DU FUTUR HANGAR DE STOCKAGE BOIS

#### CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant la délibération n°2016-06-09/09 du 6 octobre 2016 autorisant le Maire à lancer un appel d'offre cumulé pour la maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement de la future boulangerie et de son logement, ainsi que du dépôt d'un permis de construire pour le futur hangar de stockage bois, ceci selon la procédure en vigueur, le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché au Cabinet SCP GESLAND HAMELOT

(Argentré du Plessis), et d'approuver les montants proposés, soit 5 700 € HT pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la boulangerie et de son logement, et 1 100 € HT pour le dépôt du permis de construire du futur hangar de stockage bois.

### AMÉNAGEMENT D'UN LOTISSEMENT – PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES

#### CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur Le Maire donne connaissance des offres reçues et propose de retenir, au vu des montants et des méthodes de travail, le cabinet d'expert SARL LETERTRE - GEOMETRES (35), pour un montant de 7 284, 00 € HT comprenant la réalisation du bornage périmétral du futur lotissement, le bornage des parcelles, l'implantation des axes de la voirie et l'établissement des plans de vente + document d'arpentage associé, ce que le Conseil approuve.

*Sortie de Rémi LETOURNEUR*

### VENTE CHEMIN LOZERAIS - LANCEMENT ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire rappelle qu'une demande concernant l'acquisition d'un chemin rural situé à Lozerais et bordant les parcelles cadastrées section ZA n°183, 181, 180. Il informe le Conseil que ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune, enquête publique approuvée par le Conseil.

*Retour de Rémi LETOURNEUR*

### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 :

- RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS – INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE
- INDEMNITÉ DU COORDINATEUR

Le Maire informe que la commune de SOUGEAL sera concernée en 2017 par le recensement de la population et qu'il convient de recruter deux agents recenseur et de fixer leur rémunération. Il précise que la dotation forfaitaire qui sera versée par l'INSEE au titre de l'enquête de recensement de 2017 s'élève à 1 401 €. Le conseil municipal décide de créer deux postes d'agents recenseur à durée déterminée pour la période du 19 janvier au 18 février 2017, et de fixer leur rémunération totale brute à 625 €, à ce montant s'ajoutera une indemnité kilométrique calculée au vu d'un état de frais fourni par les agents. Les opérations de recensement devant être conduites par un coordinateur communal en relation avec l'INSEE, il a été désigné en la personne de Sabrina GUILLEY, secrétaire de Mairie pour remplir ses fonctions. Il fixe son indemnité à 151 €.

## CONSEIL DU 26 JANVIER 2017

### PARTICIPATION COMMUNALE A L'ÉCOLE PRIVÉE DE SOUGEAL ANNÉE 2017 : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT (CONVENTION)

Pour l'année 2017, le conseil municipal décide d'allouer à l'école



privée de SOUGEAL la somme de 374 € par élève en classe élémentaire et 1 142 € par élève en classe maternelle au titre de la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement, dans le respect de la réglementation préfectorale. Cette somme, attribuée aux élèves de maternelle, commune et hors commune confondus, ainsi qu'aux élèves en classe élémentaires habitant SOUGEAL, sera versée à l'OGEC.

## ECOLE PRIVEE DE SOUGEAL

### VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Jean-Claude GARNIER, adjoint en charge des affaires scolaires, fait part au Conseil Municipal du niveau des aides communales envers l'Association gérant l'Ecole Privée. Actuellement déficitaire, ce bilan fait en sorte que l'Association ne peut faire face à certaines dépenses de fonctionnement engagées en cours d'année scolaire. Le Conseil, considérant la nécessité d'assurer la pérennité de l'école et de lui permettre de faire face à ses engagements, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accorder une subvention exceptionnelle à l'APEL répartie ainsi :

- 500 € au titre d'une aide à la mise en place d'une manifestation locale.
- 1 000 € au titre d'une aide exceptionnelle aux activités de l'APEL.

## CONSEIL DU 9 MARS 2017

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :

#### COMMUNE

Le budget de la commune dégage un excédent de fonctionnement de 348 639,72 € et un excédent d'investissement de 144 438,59 €.

#### ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'Assainissement dégage un excédent de fonctionnement de 6 990,02 € et un excédent d'investissement de 6 730,18 €.

#### LOTISSEMENT

Le budget annexe du lotissement dégage un excédent de fonctionnement de 104 692,70 € et un déficit d'investissement de 46 221,12 €.

### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSÉS PAR M. LE MAGOUROU, TRÉSORIER

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour ces trois budgets, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

#### CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE STOCKAGE/SÉCHAGE BOIS

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet de construction d'un hangar de stockage et séchage bois et dont le coût prévisionnel de 38 558,54 € H.T. est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Considérant le plan de financement suivant :

Nature des dépenses (1)	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
<b>Directement liés au projet</b>				
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques		
Construction PC	1 100,00 €	DETR	15 425,42 €	40 %
Duques complémentaires		Autres		
<b>Travaux (2)</b>				
- Dépense et pose du hangar	12 181,04 €	- autofinancement		
- Maçonnerie	17 360,00 €	- fonds propres	23 135,12 €	50 %
- Charpente	7 017,50 €			
<b>TOTAL</b>	<b>38 558,54 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 558,54 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil décide de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017.

### ACQUISITION HANGAR A BOIS D'OCCASION

Compte-tenu de la délibération n°2016-03-08/11 du 8 novembre 2016 actant le choix du conseil d'acquérir un hangar d'occasion nécessaire au stockage du bois déchiqueté pour notre réseau chaleur bois, et considérant la proposition de vente du hangar appartenant à l'Indivision BIGOT, pour un montant de 6 000 €, le conseil accepte cette offre.

### TERRASSEMENT / MAÇONNERIE / CHARPENTE HANGAR DE STOCKAGE-SECHAGE BOIS

Monsieur Le Maire donne connaissance au conseil des devis présentés en vue de la réalisation des travaux de terrassement, de maçonnerie et de charpente pour la pose du hangar à bois. La Commission « Ouverture des Plis » réunie le 16 février 2017, propose de retenir les offres suivantes :

- Terrassement : l'entreprise BODIN située à Pleine-Fougères pour un montant de 7 917,50 € HT (soit 9 501,00 € TTC),
- Maçonnerie : l'entreprise SARL HARDY située à Vergoncey (50) pour un montant de 17 360,00 € HT (soit 20 832,00 € TTC),
- Charpente : l'entreprise Eurl Bertrand GUILLARD située à Sougeal pour un montant de 12 181,04 € HT (soit 14 617,25 € TTC).

Le Conseil approuve les choix de la Commission « Ouverture des Plis »

### INTERCOMMUNALITE – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

#### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2017-22 en date du 9 février 2017 portant création de la CLECT et désignation des membres le conseil municipal décide de désigner comme représentants de la CLECT pour la commune de Sougeal :

- GARNIER Jean-Claude comme membre titulaire de la CLECT
- BOUFFORT Monique comme membre suppléant de la CLECT

### RAPPORT ANNUEL SUR LE COUT ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE – ANNEE 2015

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX D'ANTRAIN

Le Conseil prend acte de ce rapport émanant du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Antrain et précise qu'il est à la disposition de la population en Mairie.



## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

### BOULANGERIE

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : aménagement de sécurité sur voirie pour l'aménagement d'un plateau devant la boulangerie au niveau de la rue de la Forge pour un montant de 8 492.50 € H.T. soit 10 191 € TTC. Le Conseil approuve cette décision.

## STATUTS- PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE

### OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE COMPÉTENCE À L'EPCI

La loi dite ALUR prévoit que dans les trois ans qui suivent sa publication, soit le 27 mars 2017, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale deviennent automatiquement compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Considérant que le Conseil Municipal souhaite conserver cette compétence à l'échelle communale, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de cette compétence.

## CONSEIL DU 13 AVRIL 2017

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Considérant la hausse des taux d'imposition de 5% en 2015, et sur proposition de sa commission des finances, le Conseil, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,39
- Foncier Bâti : 15,35
- Foncier Non Bâti : 38,02

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

#### COMMUNE

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à un montant de 618 797,61 €, ce qui permet de dégager un crédit de 193 000€ viré à la section d'investissement. Celle-ci s'équilibre à un montant de 843 119,64 €, comprenant les opérations en cours et les actions nouvelles.

#### ASSAINISSEMENT

Le budget primitif de l'année 2017 du service Assainissement s'équilibre en fonctionnement à la somme de 47 284,02 € et en investissement à la somme de 34 797,24 €.

#### LOTISSEMENT

Le budget primitif de l'année 2017 du service Lotissement s'équilibre en fonctionnement à la somme de 104 692,70 € et en investissement à la somme de 46 221,12 €.

### FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2017

Le Maire propose de réviser certains des tarifs municipaux pour 2017. Le Conseil après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs appliqués en 2016, jusqu'ici reconduits, à l'exception de quelques arrondis ainsi qu'il suit :

### Concessions cimetière

Concession	2016	2017
Cinquantenaire	119 €	120 €
Trentenaire	69 €	70 €

### Concessions columbarium

Concession	2016	2017
30 ans	798 €	800 €
15 ans	400 €	400 €

### Travaux de l'employé communal lors des obsèques

	2016	2017
Déplacement, mise en caveau	27 €	30 €
Réception enterrement	44 €	45 €

### PATURAGE AU MARAIS - SAISON 2017

Concernant la gestion du chargement au marais, conformément aux prescriptions du cahier des charges relatif à la contractualisation sur 5 ans d'une MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques), et s'agissant des retraits anticipés d'animaux, le Conseil a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés et sur proposition de la Commission des Biens Communaux Non Bâties :

- D'ouvrir le pacage le 15 avril 2017 et de limiter pendant une période maximale d'un mois l'accès des animaux à la portion de marais comprise entre Alisson au Nord, et Lanrigan au Sud, au moyen d'une clôture provisoire.
- D'accepter les inscriptions 72h maximum avant la mise effective des animaux au marais.
- D'accorder 2 € de remise par animal retiré avant le 1<sup>er</sup> novembre, sous réserve que ce retrait soit déclaré en mairie et dans un délai de 3 jours pleins, en précisant la date exacte de sortie et le numéro d'identification des animaux concernés. Cette remise de 2 € concerne les animaux relevant de la période de tarif plein, pour les autres, la remise est de 1 €.
- D'étendre l'accès du pacage à un exploitant extérieur à la commune afin d'optimiser le chargement prescrit dans le cadre de la MAEC et par là même, améliorer le produit pacage marais au bénéfice de la commune.
- De maintenir les tarifs de 2016.

### CONTRAT POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES HYDRANTS - BORNES INCENDIE

Le Maire informe le Conseil que le contrat établi pour le contrôle et l'entretien des hydrants situés sur le réseau de distribution d'eau potable est arrivé à expiration et donne connaissance de la proposition de VEOLIA pour son renouvellement, soit 58 € HT/an et par prise incendie (valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2017). Proposition approuvée par le conseil

## CONSEIL DU 23 MAI 2017

### VOTE DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

#### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Considérant que le Maire souhaite promouvoir un niveau de subvention de fonctionnement équivalent d'une association communale à l'autre, tout en maintenant les subventions de 2016, il propose donc un montant forfaitaire de 200 € pour



chacune d'entre elles. Il propose également d'ajouter à la liste les associations nouvelles que sont Art'Rovazil et Mi Fa Sol O Gallo. Le conseil valide cette proposition.

#### **SUBVENTION ACCA SOUGEAL :**

Après avoir pris connaissance du montant attribué en 2016, le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention à l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.) pour un montant de 212 € au titre de la participation aux frais occasionnés lors de l'organisation de battues aux nuisibles, pour la saison de chasse 2017/2018, sur la commune.

#### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :**

A l'occasion du 3<sup>e</sup> festival de la Maquette et du Modèle Réduit qui aura lieu les 3 et 4 juin 2017 et de la fête de la musique qui aura lieu de 1er juillet 2017, le Conseil considérant qu'il s'agit de manifestations destinées à animer la vie locale, et sur proposition de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, décide de verser aux associations « Les Maquettes de la Baie » et « Mi Fa Sol O Gallo » une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

#### **PARTICIPATIONS COMMUNALES A L'ÉCOLE PRIVÉE : ANNÉE 2017**

Considérant les montants attribués l'an passé et les besoins de l'école, le conseil décide d'accorder une subvention d'un montant de 1 500 €, pour participation aux frais de sorties à caractère pédagogique et sportif, intervenants, et divers frais réglementairement prévus dans la convention, et fixe à 61 € par enfant la participation au paiement des fournitures scolaires individuelles (non collectives). Ces sommes seront versées à l'APEL.

#### **DISSOLUTION CCAS**

Le maire expose au conseil municipal que le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif et peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE. Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2017, d'exercer directement cette compétence à partir du 1er janvier 2018 et de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune à partir du 1er janvier 2018.

#### **RÉHABILITATION DE LA BOULANGERIE ET DE SON LOGEMENT**

##### **DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE**

Considérant qu'il convient de réaliser l'opération « aménagement du nouveau point de vente de la boulangerie et du logement », et considérant les sollicitations formulées par Monsieur Le Maire auprès des parlementaires départementaux et un accord de principe obtenu près de l'un d'eux à hauteur de 15 000 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire 2017.

#### **MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA FUTURE BOULANGERIE**

##### **RECTIFICATION ACTE D'ENGAGEMENT**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la phase APD a permis de déterminer un estimatif de travaux de 143 471.50 HT, et qu'il convient de ce fait de réajuster le montant du coût de la maîtrise d'œuvre, soit 13 629.79 € HT (16 355,75 € TTC). Le Conseil

après en avoir délibéré, approuve ce nouveau montant.

#### **RÉHABILITATION DE LA BOULANGERIE ET DE SON LOGEMENT**

##### **APPROBATION PRO (ÉTUDE DE PROJET)**

Le maire présente aux élus les plans définitifs du projet d'extension de la boulangerie accompagnés du CCTP (Cahier des Charges techniques et particulières) et des descriptifs des travaux par lot (13 lots) préparés par le cabinet SCP GESLAND HAMELOT, Maître d'œuvre. Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les documents présentés.

#### **RÉHABILITATION DE LA BOULANGERIE ET DE SON LOGEMENT**

##### **APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Monsieur le Maire présente le projet du D.C.E. (Dossier de Consultation des Entreprises) proposé par l'architecte, SCP GESLAND HAMELOT. Ces travaux, qui doivent faire l'objet d'un marché public, se décomposent en 13 lots. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer un marché public en procédure adaptée pour l'extension de la boulangerie, approuve le Dossier de Consultation des Entreprises, autorise Le Maire à lancer la consultation des entreprises, décide que l'avis d'appel public à la concurrence paraîtra dans MEDIALEX et sur MEGALIS et précise que les crédits nécessaires au paiement des dépenses de l'opération sont inscrits au budget primitif 2017 de la commune.

#### **PROGRAMME VOIRIE 2017**

M. Jean-Yves LEFRANÇOIS, adjoint en charge de la voirie communale, donne connaissance des devis présentés en vue de la réalisation des travaux de voirie pour l'année 2017. Il informe le conseil que sur les 2 propositions comparables reçues, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise SERENDIP située à Bagger-Pican pour un montant de 10 837.30 € HT, soit 13 004.76 € TTC, offre retenue par le Conseil.

#### **PROJET D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZR N°29**

Dans le cadre du projet de lotissement, Monsieur le Maire propose au Conseil, d'acquérir une partie du terrain situé sur la commune de Sougeal au lieu-dit les jardins de la « Ville », cadastré Section ZR, n° 29, pour une superficie de 244.70 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame Jean-Michel CHARTOIS résidant à Cerans-Foulletourte (Sarthe). Il expose la nécessité que représente cette acquisition, aux fins de l'aménagement d'une desserte au Sud du nouveau lotissement à créer. Cette desserte revêt un caractère indispensable s'agissant des exigences des services de secours et de la collecte des ordures ménagères, pour lesquels un demi-tour n'est pas envisageable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette acquisition y compris les 5 pommiers, pour un montant total de 1 473,50 € (hors frais de notaire), et la prise en charge du bornage et des travaux de réfection de la clôture.



## Contractualisation MAEC

En collaboration avec le Syndicat mixte du SAGE Couesnon, opérateur MAEC sur le Bassin versant du Couesnon, une réflexion sur les mesures potentiellement à engager a été comme prévu mise en œuvre en 2016, pour la Réserve naturelle régionale.

L'objectif était de voir quelles mesures correspondaient le mieux aux pratiques pastorales exercées sur le marais, et étaient le plus adaptées dans le cadre d'une contractualisation.

Cette contractualisation s'est faite automatiquement lors de la télédéclaration PAC 2017 de la mairie, elle porte sur 156.50 ha.

La mesure identifiée est « Herbe 03 + Herbe 04 ». S'agissant de Fonds Européens (FEADER), le versement de l'aide pourrait avoir lieu en année n+1, voir uniquement n+2.

Le cahier des charges à respecter comprend les points suivants :

- Respect du chargement moyen annuel compris entre 0,3 et 1,2 UGB/ha
- En cas de fauche : autorisée à partir du 1<sup>er</sup> juillet
- Absence totale d'apport de fertilisant azotés minéraux et organiques
- Absence totale de fertilisation P (phosphore) et K (potassium)
- Non retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Enregistrement des interventions (Cahier d'enregistrement)

Le critère le plus contraignant porte sur le respect du chargement, non pas la valeur à respecter en elle-même, puisque celle-ci était déjà respectée lors des précédentes saisons, mais au niveau du calcul et de l'enregistrement instantané de ce chargement. Il est en effet nécessaire de connaître le chargement instantané semaine après semaine pour prouver dans le cadre d'un contrôle, que la limite des 1,2 UGB/ha/an n'est pas dépassée. Cela nécessite de connaître précisément les dates d'entrée et de sortie pour chacune des bêtes mises au marais, ainsi que leur âge pour déterminer la catégorie à laquelle elles appartiennent. La municipalité de SOUGEAL a dû adapter le règlement intérieur du pacage, les éleveurs y sont précisément incités à collaborer pour faciliter tous les enregistrements nécessaires. Car la démarche complexifie grandement la gestion administrative du pâturage. Une collaboration, entre les éleveurs et la mairie est nécessaire, dans l'intérêt de tous.

## Le projet de maison du marais en « stand-by »

Le projet de Maison du Marais est actuellement en attente. Pour rappel, cet espace de découverte dédié à la réserve naturelle régionale a pour objectif de mettre en valeur les intérêts patrimoniaux et écologiques du site mais aussi ses usages traditionnels et son histoire.



Dans un précédent bulletin, nous vous informions que la Communauté de Communes avait recruté un maître d'œuvre composé d'un architecte et d'un cabinet de scénographie pour définir le projet de cet espace sur l'année 2016 et que l'opération en était au stade de consultation des entreprises, dans le cadre des marchés de travaux pour le bâtiment et scénographie pour la partie muséographique.

Les différents lots relatifs à ces marchés ont été attribués en décembre 2016. La phase de préparation de chantier a eu lieu en février 2017. Le début des travaux était prévu pour le mois de mars 2017, pour une durée estimative de 9 mois.

Toutefois, suite à la fusion de la Communauté de Communes de la baie du Mont Saint-Michel avec celle du Pays de Dol de Bretagne, et compte tenu du fait que l'ensemble des subventions pressenties n'ont pas encore été arrêtées par les partenaires financiers, la Commission environnement de la Communauté de Communes a acté la suspension du projet avant sa phase de démarrage des travaux. La Commission a par ailleurs demandé à ce que d'autres sources de financement soient recherchées.

Par ailleurs, les élus communautaires souhaitent également avoir une meilleure visibilité sur le fonctionnement de l'équipement (mode de gestion, offre d'animation complémentaire, coût de fonctionnement annuel, etc...)

Les travaux sont donc ajournés jusqu'à ce que ces variables relatives au plan de financement du projet et au fonctionnement de l'équipement soient éclaircies.

La réflexion sur le fonctionnement de l'équipement sera menée conjointement avec le service tourisme de la Communauté de Communes dans le cadre d'une approche de gestion globale des sites touristiques. Ces points sont à redéfinir dans un souci de mutualisation de postes, d'optimisation des services et de redéploiement des effectifs. La commune de Sougeal, partenaire incontournable de cette nouvelle organisation, sera également associée à ce travail.

Cette réflexion sera menée en 2017, parallèlement à l'attente de la notification de l'ensemble des subventions.

Le projet ne tombe donc pas à l'eau. Il mérite simplement que du temps supplémentaire lui soit consacré pour mieux définir l'ensemble de ses contours, avec la volonté d'éviter toute mauvaise surprise pouvant nuire à moyen et long terme à la qualité du projet.

Le Vice-Président à l'environnement,  
Jean-Pierre HERY



## Programme de lutte collectif contre le frelon asiatique

Cette année encore, la Com'Com s'est engagée dans la lutte contre les frelons asiatiques en finançant la destruction des nids à 100%, en partenariat avec la FGDON 35 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles). L'an dernier, pas loin de 160 nids ont fait l'objet d'une intervention.

Si vous découvrez un nid, ne vous en approchez pas à moins de cinq mètres et signalez-le à votre mairie ou au service environnement de la Communauté de Communes qui prendra le relais dans le cadre de l'opération de destruction.

Que faire après la détection présumée d'un nid de Frelons asiatiques ? Le signalement est impératif...

- 1 - J'appelle ma mairie ou le service Environnement de la Communauté de Communes (02 99 48 76 37)
- 2 - La mairie ou le service Environnement de la Communauté de Communes procède à l'identification de l'espèce, par le biais d'un référent communal
- 3 - La Communauté de Communes organise la destruction du nid et prend en charge à 100 % le coût de l'intervention.

### ATTENTION

**En présence d'un nid de Frelons asiatiques, ne jamais entreprendre de le détruire seul. Cette démarche doit être réalisée par un professionnel**

## Breizh bocage, c'est reparti pour une saison de plantation

La Communauté de Communes maintient son programme de plantation de haies bocagères. Pour rappel, celui-ci permet la création de haies et de talus, afin de réduire l'érosion des sols, de limiter les coulées de boues et l'effondrement des bordures de parcelles, mais aussi pour favoriser la biodiversité et l'agriculture, et enfin pour restaurer un cadre paysager et de vie attractif.



A noter que le regarni de haies existantes est possible ainsi que la création de bosquets (<1 hectare).

L'ensemble des travaux sont réalisés par une entreprise de travaux forestier. Néanmoins, une contribution financière selon le type de travaux est demandée au bénéficiaire :

- 0.50 € par mètre linéaire de talus enherbé
- 0.75 € par ml de création de haie à plat
- 1.00 € par ml de création de haie sur talus

Le reste à charge est financé dans le cadre du programme par le Fond Européen FEADER, la Région Bretagne, le Département d'Ille et Vilaine et la Communauté de Communes.

Tout projet situé hors centre bourg et lotissement est potentiellement éligible.

Pour tout renseignement, contactez le technicien bocage de la Cdc :

Timothée Nolot – 02 99 48 76 42

timothee.nolot@ccdol-baiemsm.bzh

## INFOS SOCIALES

### Don du sang

L'amicale des donneurs de sang de Pleine-Fougères remercie au nom de la maison du don de Rennes, (appelée aupa-

ravant centre de transfusion), tous les donateurs fidèles et nouveaux pour leur geste précieux, aucun produit ne pouvant se substituer au sang des bénévoles. La durée de

vie des produits sanguins est limitée à 42 jours pour des globules rouges. Le don du sang est donc primordial chaque jour, en temps normal comme pour les situations exceptionnelles : restons tous mobilisés. Pour savoir où donner son sang



rendez-vous sur [dondesang.efs.santé.fr](http://dondesang.efs.santé.fr)

Nous remercions monsieur Gérard Dufeu, d'avoir été membre qui a dû se désengager pour raisons personnelles. Nous sommes 13 membres, si des personnes souhaitent rejoindre notre amicale, ils sont les bienvenus.

La maison du don nous fait savoir que les réserves de sang sont faibles : c'est l'occasion d'être solidaire à notre prochaine collecte du 31 juillet 2017.





## OPAH

### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)



Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (**OPAH**), démarrée en 2014, est en place jusqu'en octobre 2017. Portée par la Communauté de Communes Baie du Mont-Saint-Michel, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), cette opération a pour objectif d'aider les propriétaires privés à améliorer ou à réhabiliter leurs logements qu'ils soient occupés par eux-mêmes ou destinés à la location. Des aides et subventions exceptionnelles sont proposées sous certaines conditions.

Cette **OPAH** concerne les communes suivantes de Broualan, La Boussac, Pleine-Fougères, Roz-sur-Couesnon, Sains, Sougeal, Saint-Broladre, Saint-Georges-de-Gréhaigne, Saint-Marcen, Trans-la-Forêt et Vieux-Viel. Le **CDHAT** a été mandaté par la Communauté de Communes Baie du Mont-Saint-Michel pour vous conseiller gratuitement et assurer le suivi de votre dossier en faveur de l'amélioration de l'habitat.

Cette **OPAH** concerne les communes suivantes de Broualan, La Boussac, Pleine-Fougères, Roz-sur-Couesnon, Sains, Sougeal, Saint-Broladre, Saint-Georges-de-Gréhaigne, Saint-Marcen, Trans-la-Forêt et Vieux-Viel. Le **CDHAT** a été mandaté par la Communauté de Communes Baie du Mont-Saint-Michel pour vous conseiller gratuitement et assurer le suivi de votre dossier en faveur de l'amélioration de l'habitat.



Vous avez un projet de rénovation thermique ou d'adaptation ? Renseignez-vous auprès du **CDHAT** avant d'engager des travaux !

**Exemple de travaux financés dans le cadre de l'OPAH :**

**Travaux liés aux économies d'énergie, propriétaire occupant :**

Remplacement des menuiseries extérieures et installation d'une chaudière fioul à condensation : 13 586 € HT de travaux, soit 14 333 € TTC

Aides publiques mobilisables comprises entre 5 076 € et 8 472 € (suivant le niveau de ressources), cumulables avec le Crédit d'Impôt Transition Énergétique et l'Eco PTZ.

**Travaux liés à la perte d'autonomie, propriétaire occupant :**

Adaptation du volume salle de bain et wc (douche italienne, lavabo PMR, WC surélevé...) : 7 860 € HT de travaux, soit 8 292 € TTC



Aides publiques mobilisables comprises entre 1 179 € et 3 144 €, cumulables avec le crédit d'impôt pour l'autonomie de la personne, les aides des caisses de retraites.

**Depuis le début de l'Opération, 183 porteurs de projets ont pu être informés, 41 logements ont été améliorés, représentant un montant de travaux de 641 324 € et 289 868 € de subventions sollicitées.**

**Permanences (sans rendez-vous)**  
Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois de 14h à 17h  
Communauté de Communes Baie du Mont-Saint-Michel  
2 rue de Villebermont à Pleine-Fougères

**Bureau du CDHAT Immeuble Le Sirius**  
227 rue de Châteaugiron à RENNES du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30  
02.99.28.46.50  
ou par mail : bretagne@cdhat.fr  
www.cdhat.fr

## L'ADMR

### « AVEC L'ADMR, FACILITEZ-VOUS LA VIE ! »

Un service de proximité, professionnel et adapté :

- Aide à la personne
- Ménage, repassage
- Garde d'enfant à domicile
- Portage de repas

« Quel que soit votre situation, votre âge, votre état de santé ou votre autonomie ; que vous soyez seul, en famille, actif ou retraité, l'ADMR de Pleine-Fougères est à votre écoute.

L'association est conventionnée par le Conseil Départemental (APA, PCH, aide sociale), les caisses de retraite, la CAF (pour une

aide à la famille), les mutuelles ou les assurances pour un service de proximité auprès :

- des familles
- personnes âgées
- personnes malades
- personnes en situation de handicap



Photo ADMR

Contactez notre association au 02 99 48 66 51 ou venez au 6 rue François Carré à Pleine-Fougères pour de plus amples renseignements.

Les bénévoles seraient également heureux de vous accueillir au sein du Conseil d'Administration si vous souhaitez vous investir en suivant la charte du bénévolat.

**NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ! »**

**Informations et devis gratuit au 02 99 48 66 51**

**L'association SOLIDARITE-ENTRAIDE** de Pleine-Fougères poursuit ses actions sur le canton, répondant aux demandes des services sociaux et des mairies.

A la suite de la 30<sup>e</sup> assemblée générale du 10 février 2017, la



journée arrachage navets a été fixée et a eu lieu le 28 février : 5 pallox ont été récoltés, merci à la ferme Polder André

Est (famille Berthelot) qui nous reverse la totalité de la vente, nous aidant à répondre aux besoins des personnes en difficultés à la demande des services sociaux et mairies.

Merci aux mairies pour les subventions accordées, merci à tous et chacun pour toute aide financière ou autres apportées.

Le vestiaire est ouvert le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi de 14h30 à 16h00, mais à l'automne des changements de fonctionnement et lieu devraient intervenir : sur un prochain bulletin, nous vous informerons

Solidairement  
Marie-Thérèse Duchemin



## ETAT CIVIL

### Décès inhumations

**M. Maurice JUIGNET, 89 ans,**  
décédé le 27 décembre 2016 à Antrain.

**Mme Geneviève PHILIPPOT,**  
épouse LONGUÉ, 68 ans,  
décédée le 2 février 2017 à Avranches.

**Mme Marie SAUVÉE,**  
épouse RUGRAFF, 89 ans,  
décédée le 6 avril 2017 à Antrain.

**Mme Marie COLLIN,**  
épouse HALAIS, 87 ans,  
décédée le 3 mai 2017 à Fougères

### Naissances

Le 10 février 2017 à Fougères :

**Léana CHAMBRON**  
Fille de Elodie HAMEL  
et Maxime CHAMBRON  
18, La Guéranonnais

## NOCES D'OR DE NICOLE ET THÉO PICOT



Nicole et Théo Picot, entourés de leurs proches, se sont retrouvés devant le maire, Rémi Chapdelaine, qui a procédé à la célébration de leurs noces d'Or.

Théo et Nicole se sont rencontrés à la forêt de Villecartier (Bazouges-la pérouse) pour se marier le 14 Janvier 1967 à la Mairie de Vieux-Viel. 50 ans plus tard, le 14 Janvier 2017,

jour pour jour, ils ont célébré leurs noces d'Or à Sougeal.

De leur union, naissent trois enfants, Stéphane en 1971, Florence en 1972 et Nicolas en 1980.

Nous espérons les retrouver dans 10 ans pour leurs noces de diamant.

## Classes



Afin de partager un agréable moment, nous organisons les classes 6 et 7 le samedi 9 septembre 2017. Les personnes souhaitant y participer ou obtenir des renseignements supplémentaires peuvent nous contacter aux numéros suivants :

- REPESSÉ Jean-Claude : 02 99 48 64 56
- BRAULT Chloé : 07 87 18 59 71
- BEAUPERE Loïc : 06 86 21 21 97
- JAMIN Virginie : 02 99 48 75 07
- RABOT Jean-François : 06 06 47 05 43

## Menu

- Kir pétillant, jus de fruit
- Assortiments de biscuits salés et 3 bouchées chaudes
- Crème d'étrilles en croute feuilletée
- Parmentier de Saint Jacques et son croustillant de champignons avec sa réduction de moules
- Pavé de canard et légumes confits, pommes sautées sauce grand veneur
- Assiette trois fromages
- Croquant chocolat caramel beurre salé

Prix : 32 €/adulte - 10 €/enfant

## DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE

### Déclarations préalables

N°	Demandeur	Lieu	Nature des travaux
16E0007	MASSON Jacques	6, La Chalandrel	Pose panneaux photovoltaïques
17B0001	HARACHE Christian	24, Lozerais	Création d'ouvertures et restructuration de l'espace
17B0002	PILOGE Nicolas	5, rue de la Forge	Construction d'un abri non clos
17B0003	LEFRANCOIS Jean-Yves	4, La Martinais	Construction d'une véranda

### Permis de construire

N°	Demandeur	Lieu	Nature des travaux
17B0001	GORE Jean	La Touche Riou	Construction d'un garage et d'une extension
17B0002	Commune SOUGEAL	8, rue de la Forge	Construction d'un hangar de stockage bois
17B0003	Commune SOUGEAL	8, rue de la Forge	Aménagement de la boulangerie



## Projets en cours

### NOUVEAU LOTISSEMENT À SOUGEAL



**A** la veille de solliciter le permis d'aménager, notre futur lotissement a désormais son tracé définitif. Vous pouvez, sur plan, en découvrir la disposition et le nombre de lots dont la surface variable, est comprise entre 303 et 850 m<sup>2</sup>

Ce projet répond aux nouvelles normes de redensification du logement, en vigueur en matière d'urbanisation.

La Commune était préalablement propriétaire du terrain. Le coût de la voirie sera imputé au budget général de la commune et ne devrait pas être pris en compte dans le calcul du prix du m<sup>2</sup> rétrocédé, qui sera défini ultérieurement. Le coût de viabilisation des lots (aménagements,

réseaux, ...) relèvera du budget annexe spécifique Lotissement.

L'aménagement d'une bretelle d'accès par le Sud a été rendue nécessaire pour favoriser le désenclavement du site et satisfaire aux demandes des services d'incendie. Elle a nécessité une promesse de compromis de vente à la commune d'une portion de parcelle appartenant à Mme et M. CHARTOIS Eliane et Jean-Michel dans les jardins dits de "la Ville".

2018 devrait être l'année de début de réalisation de ce projet, restera ensuite à lui attribuer un nom.

*Rémi Chapdelaine*

### AMÉNAGEMENT D'UN PARKING DÉDIÉ À L'ESPACE SOLO GALLO



**L'**acquisition des terrains situés à l'ouest de l'Espace SOLO GALLO avait pour objectif l'aménagement d'un parking répondant à la capacité d'accueil accrue de cette nouvelle salle. Le cabinet d'étude PODER/ABEIL a dessiné ce projet d'une capacité de 27 places de stationnement

Seules les voies d'accès sont proposées en enrobé. Les places de parking sont prévues sur dalles alvéolaires et gravettes 2/5, à la fois pour garantir une stabilité suffisante conjuguée à une perméabilité maximum et un entre-

tien réduit.

L'aspect paysager y est particulièrement soigné. Le départ d'un chemin piétonnier, dont la continuité sera envisagée ultérieurement, y est prévu et le « coin collecte poubelles », y sera transféré.

Ce projet, en cours de validation, devrait être réalisé en 2018, le permis d'aménager et le marché de travaux seront lancés en même temps que ceux du lotissement. Mais le parking sera réalisé en premier.

*Rémi Chapdelaine*

### BOULANGERIE

Agenda des opérations relatives au projet « Aménagement d'une boulangerie et de son logement »

- 23 mai 2017 : approbation du dossier de consultation des entreprises
- 2 juin 2017 : mise en ligne appel d'offres sur Megalis Bretagne
- 30 juin 2017 : date limite de réception des offres
- 18 juillet 2017 : présentation de l'analyse des offres par le cabinet Gesland Hamelot
- 6 septembre 2017 : signature avec les entreprises retenues
- Semaine 40 : début des travaux
- En cours : recrutement des futurs boulangers.

### CURAGE

Le curage des fossés est programmé vers le 15 septembre 2017. Si vous êtes intéressé par la terre, vous pouvez dès à présent vous inscrire à la mairie.



## Projets réalisés

### DÉFIBRILLATEUR



#### Formation pour son utilisation et Initiation aux premiers secours

Le défibrillateur posé sur la façade de l'espace « Solo Gallo », est accessible à tous, aux utilisateurs de la salle mais aussi à toute personne devant porter assistance à autrui.

Dans tous les cas il convient de savoir l'utiliser le plus rapidement possible et dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi la municipalité a organisé 2 séances de formation, dispensées par M. Thomas Patry de Cardi-Ouest, société qui a fourni l'appareil.

La 1<sup>ère</sup> initiation était réservée aux employés communaux, aux élus, aux enseignantes et autres intervenants scolaires, aux présidents d'association, organisateurs de diverses manifestations, et toute personne en contact avec du public.

Elle s'est déroulée avec succès auprès de nombreux participants.

La 2<sup>e</sup> initiation, qui s'est déroulée le 24 mars dernier, visait un plus large public et était ouverte à toute la population.

Devant une assistance nombreuse, l'intérêt de ce défibrillateur a été démontré mais surtout l'importance d'en connaître l'utilisation, ainsi que les gestes de premiers secours.

Rappelons que chaque minute perdue correspond à une baisse de 10% de chance de survie.

Plusieurs participants se sont prêtés de bonne grâce à l'essai de l'appareil et à la pratique des gestes qui sauvent. Cette soirée très instructive a été fortement appréciée par toute l'assemblée.

*Marie-Laurence Périaux*

### Tarifs location salle et vaisselle

NATURE DE LA PRESTATION	Petite salle		Grande salle	
	Com-mune	Hors com-mune	Com-mune	Hors com-mune
Une journée	130 €	170 €	250 €	330 €
Forfait week-end (du vendredi 14h00 au lundi 9h00)	200 €	260 €	350 €	450 €
Pot d'amitié (1/2 journée)	40 €		75 €	
Cautiion de garantie	600 €		600 €	
Pénalité pour non remise en état de propreté après utilisation (forfait horaire)	30 €		30 €	
<b>Vaisselle</b>	<b>0,40 € le couvert</b>			

Le remplacement de la vaisselle manquante ou cassée est à la charge de l'utilisateur.

### CONSTRUCTION DU HANGAR DE STOCKAGE BOIS (CHAUDIÈRE)

Au stade, un hangar principalement destiné au stockage et séchage du bois déchiqueté utilisé pour alimenter notre chaudière, a été érigé.

Cet équipement, s'inscrit dans la démarche volontariste d'autonomie énergétique dans le cadre du chauffage de l'Espace Solo Gallo et de toutes les salles du bloc mairie.

Sa capacité de stockage est d'environ 260 m<sup>3</sup> de bois et son coût de travaux en l'état de 39 328,54 € HT.



Le choix d'un hangar d'occasion a, d'abord, été dicté par l'aspect économique, plus avantageux par rapport à des devis d'équipement en neuf. Ensuite, nous avons été confortés dans notre choix en découvrant que ce projet ne pouvait être éligible à subvention que dans la mesure où il s'agissait d'un équipement communal déjà existant et aménagé pour la circonstance.

Dans sa bienveillance, le sous préfet, venu sur place, a admis que ce hangar d'occasion acquis par la commune pour le déplacer, répondait aux conditions d'éligibilité.

Ainsi, une subvention d'Etat (D.E.T.R) a été accordée au titre de l'aide au financement d'installations destinées à favoriser la transition énergétique de locaux recevant du public, à hauteur de 40% du coût H.T hors coût d'acquisition (s'élevant à 6 000,00 € net).

Une demande a également été déposée auprès de la Région, dans le cadre du programme LEADER (Fonds européens) toujours au titre de la transition énergétique. Mais son instruction est longue et l'issue, incertaine.

Ce hangar, surdimensionné, servira également au remisage du matériel communal et pourquoi pas, à l'organisation de manifestations associatives au stade, et à l'abri.

*Rémi Chapdelaine*



## BULLETIN DE SANTÉ DES FINANCES COMMUNALES

### BUDGET INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017

Le budget communal (2017 = N) est l'acte primordial de la gestion de notre commune mais bien sûr de toutes les communes de France car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le principe le plus important est celui **de l'équilibre budgétaire aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.** Le budget est un **acte de prévision**, il constitue un programme financier estimatif des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser sur une année en fonctionnement et en investissement.



Ce budget repose sur le compte administratif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées l'année antérieure (2016 = N-1). Ces opérations supposent des engagements qui vont **s'échelonner pour certaines sur plusieurs années.** (Toutes ces données chiffrées sont consultables en mairie)

⇒ **L'équilibre budgétaire d'investissement ainsi atteint pour l'exercice 2017 est de : 843 119 €**

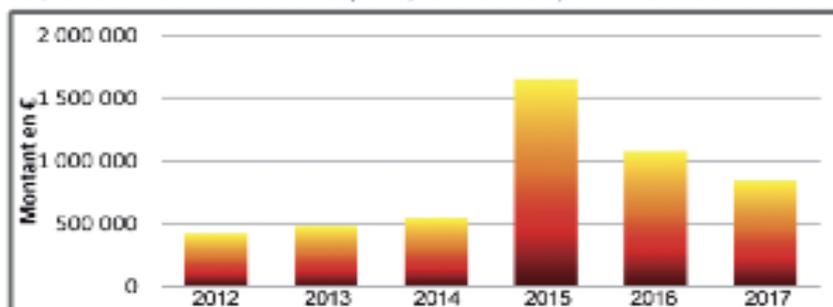
Pour information ou rappel, l'équilibre budgétaire de fonctionnement de l'année 2017 est de 618 797 €.

Nous vous présentons ci-dessous, les éléments les **plus déterminants** en termes d'investissement (recettes et dépenses) pour l'année civile 2017

RECETTES		DEPENSES	
Virement de la section de fonctionnement	193 000 €	Aménagement boulangerie	200 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	177 866 €	Acquisition immobilières (boulangerie)	147 500 €
Subvention DEPARTEMENT Revitalisation centre bourg et bouclier rural	145 486 €	Hangar stockage plaquettes	60 000 €
Excédent d'investissement reporté	144 440 €	Acquisition terrains	40 000 €
FCTVA 2016 (dépenses 2014)	110 502 €	Accessibilité voirie	40 000 €
RESERVE PARLEMENTAIRE Espace Solo gallo et cantine	3 086 €	Aménagement parking (Solo Gallo)	30 000 €
Subvention DEPARTEMENT chaudière bois	20 543 €	Accessibilité des bâtiments recevant du public	28 464 €
Subvention REGION chaudière bois	20 542 €	Aménagement abords salle plurifonctionnelle (paysage, aire de jeux, clôtures...)	26 001 €
DETR HANGAR (plaquettes bois)	15 423 €	Aire de jeux (centre bourg)	20 000 €
DETR CANTINE	8 363 €	Avance pour création nouveau lotissement	20 000 €
		Matériel et mobilier espace plurifonctionnel	19 919 €
		Etude de faisabilité	
		Rehabilitation centre bourg	13 553 €
		Sécurisation des entrées bourg	10 000 €
		Aménagement vestiaires terrain des sports	7 000 €

### Récapitulatif des budgets d'investissement sur les 6 dernières années (en €)

Le pic observé en 2015 correspond, entre autre, à l'investissement de la nouvelle salle plurifonctionnelle.



Monsieur Le Magourou, Comptable Public de la Trésorerie de Dol De Bretagne nous a transmis une analyse comparative de l'Etat de la Dette de notre commune. Celle-ci démontre que la situation financière de notre commune reste tout à fait saine. => **Montant en € par habitant pour la catégorie démographique considérée.**

	Sougeal	Département	Région	National
Encours total de la dette au 31 décembre 2016	321	685	851	581
Total des charges de fonctionnement	310	867	808	827
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	157	148	177	147

Jean-Claude Garnier



## LA VIE À L'ÉCOLE

### Projet d'école autour de la lecture

Le projet lecture a été poursuivi tout au long de l'année. Les enfants empruntent un livre chaque semaine. Les enseignantes proposent des ateliers de lecture compréhension aux élèves répartis suivant leurs compétences.

### Le vivre ensemble

#### Les récréations

Les enfants poursuivent leur projet amorcé l'an dernier autour de ce temps de récréation. Les élèves ont appris de nouveaux jeux collectifs. Les plus âgés ont pour mission de proposer aux plus jeunes des activités adaptées.

#### Prendre soin de son école

Les enfants désherbent, nettoient la cour pendant leur temps de pause. Ils ont aussi entrepris de fleurir le parterre de la cour d'école.

#### S'entraider

Les élèves de la classe des grands ont mis en place le tutorat : un plus grand aide un plus jeune. Les tâches sont diverses : lacer les chaussures, ranger son bureau, faire son cartable, écrire les devoirs, expliquer une leçon...

#### Débattre et réfléchir

Les élèves s'entretiennent de façon organisée autour d'un thème de réflexion choisi au préalable suivant le vécu des enfants : le respect, comment régler un conflit entre eux... Un enfant est président de séance du temps, un autre est passeur du bâton de paroles... Les règles sont rappelées en début de séance: "ne pas se



moquer", "argumenter: parce que". Lors de ces débats à visée philosophique, les élèves apprennent à s'exprimer, et à se respecter mutuellement.

### Sorties diverses

**mardi 23 mai** : marathon des Loustics, en avant-première du marathon du Mont Saint Michel.

**mardi 4 juillet** : musée des Beaux-Arts à Rennes étude du portrait et de la représentation des animaux à travers différentes oeuvres d'art ; visite du planétarium au musée des Champs Libres.

**jeudi 6 et vendredi 7 juillet** : mini-camp à la base nautique de Feins avec séances d'Optimist et baignade.

### Education musicale

Grâce à l'intervention de Fabienne, dumiste du Syndicat Intercommunal de Musique de Tinténiac, les enfants connaissent davantage l'histoire de la naissance du blues et du jazz. Les différents chants appris ont été présentés lors de la soirée de la "Fête de l'école", le vendredi 30 juin.

### Appel aux dons

Toute personne, ou association souhaitant soutenir l'école, peut verser un don à l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique). Ce don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable.

*Exemple* : pour 30€ versés, 20€ de déduction fiscale, 50€ versés, 33€ de déduction fiscale, 100€ versés, 66€ de déduction fiscale.

## Le CLAS

L'activité CLAS est une réussite cette année avec une augmentation de la participation du nombre d'enfants par rapport à l'an dernier, soit 13 élèves inscrits. (environ 3 par cycle)

Le CLAS est ouvert pour les élèves du CP au CM2 les Mardi et Jeudi soir de 17h à 18h : la première demi heure est consacrée aux devoirs (prioritaire) puis se mettent en place les activités créatives, culturelles ou manuelles (tricot, jardinage, lecture...) avec l'aide des bénévoles Mmes Monique Bouffort, Annick Haugeard et Monique Frémont ainsi que Valérie, que je tiens d'ailleurs à remercier d'avoir été présentes et actives. Les personnes bénévoles m'ont permis de prendre du temps pour mettre en place le théâtre et sans elles, je n'aurais pu organiser cette activité. J'espère les retrouver l'année prochaine.

Comme je l'évoquais précédemment, l'activité théâtre a été mise en place avec les élèves du CE2, CM1, et CM2 dans l'optique d'une représentation en fin d'année scolaire. Cette initiation artistique a permis aux enfants de travailler en groupe et avait pour objectifs, une prise d'autonomie, une bonne maîtrise



de la langue, et une prise de confiance en eux. Je remercie les élèves pour leur implication dans ce travail et leur participation à l'élaboration des décors. Les répétitions ont débuté début juin, elles ont été intenses mais conviviales. Nous espérons tous que cette représentation a donné satisfaction aux familles, amis et encadrants ...

Bonnes vacances à tous et à l'année prochaine.

*Morane Marchand*  
Agent chargé du CLAS



## CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS

2017	ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS	LIEU
Samedi 5 et dimanche 6 août	ACCA	Balltrap	La Passetais
Samedi 9 septembre	Classes 6 et 7	Repas	Espace Solo Gallo
Samedi 23 septembre	APEL	Choucroute ou jambon à l'os	Espace Solo Gallo
Lundi 2 octobre	Amicale des retraités	Concours de belote	Espace Solo Gallo
Samedi 4 novembre	EFAS	Guy Fawkes	Espace Solo Gallo
Samedi 18 novembre	Ouvrir les Portes d'Agathe	Repas	Espace Solo Gallo
Samedi 2 décembre	Amicale des retraités	Repas	Espace Solo Gallo

### APEL DE L'ÉCOLE PRIVÉE

Le repas du 23 septembre est choucroute ou jambon à l'os 15 euros sur place ou à emporter à partir de 19h00.

### OUVRIR LES PORTES D'AGATHE

L'association « Les Portes d'Agathe » organise son repas le samedi 18 novembre 2017 à l'Espace Solo Gallo.

### UNION SPORTIVE

L'année se termine par un bilan plus que positif. Notre repas du mois d'avril a connu un réel succès avec la participation du groupe Panik Celtique.

Toutes les activités se sont bien déroulées au cours de cette année. Elles seront reconduites à la rentrée prochaine avec en nouveauté : la Zumba Kids. Merci à Aurore, Marine, Martine et Mylène qui ont oeuvré pour le bon fonctionnement de notre activité Zumba.

Nous organisons le 2 décembre prochain une sortie « salon du cheval » à Villepinte. Pour tous renseignements, nous vous remercions de contacter Stéphanie au 02 99 48 52 03.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et à la rentrée prochaine.

*Le bureau USS*





## LES MAQUETTES DE LA BAIE



L'année se termine pour notre association car celle-ci fonctionne par année scolaire sur un bilan positif avec notre festival qui a eu lieu les 3 et 4 juin.

Le public était moins nombreux que les années précédentes (1200 visiteurs) mais ravis de la qualité des animations et des modèles présentés. Nous pensons déjà au futur festival qui sera plus interactif en faisant participer le public et surtout les enfants, mais voilà nous avons beaucoup de travail et il faut énormément de temps pour préparer des nouveautés mais c'est un bon défi pour nous.



Certains d'entre vous ont pu apercevoir le début de notre village au 1/14 sur le stand des camions radiocommandés avec les maisons bretonnes mais toute une structure est en préparation et il faut penser au côté pratique pour le transport lors de nos déplacements nationaux ou internationaux.

Je terminerai en remerciant tous les bénévoles, sans eux le festival n'aurait pas lieu, encore un grand merci pour leur dévouement sur les quelques jours de préparation et l'organisation.



Merci également à la municipalité de nous suivre sur notre projet et aux employés communaux, qui étaient présents jour et nuit, pour leur bénévolat.

Merci aussi à tous nos sponsors qui depuis 3 éditions nous suivent, se projettent dans une future édition.

Nous vous donnons rendez vous à l'assemblée générale qui aura lieu le 30 septembre 2017 à la salle des associations pour un bilan du festival et la préparation de notre futur projet.



*Le président  
Roland Guerin*





## EFAS

### Bienvenue au printemps

#### Nouvelles de l'Entente Franco-Anglaise Sougealaise

C'est par son désormais traditionnel repas de bienvenue au printemps que l'Efás a proposé son premier événement festif de 2017.

Notre traiteur, monsieur Vincent Martin, nous avait préparé un délicieux et copieux repas, pour la deuxième année consécutive. Les nombreux participants, français et anglais en nombre égal cette année, ont pu se régaler tout en profitant d'une ambiance enjouée, dans un joli décor sur le thème des papillons réalisé avec brio par l'équipe de restauration.

Nous sommes ravis d'avoir partagé cette soirée si réussie avec un si grand nombre d'adhérents, mais également de non adhérents, et nous vous remercions tous de votre présence qui a grandement contribué au succès de notre soirée ! Un grand merci également à l'équipe du groupe de restauration et à tous les bénévoles.

Nous préparons activement notre exposition du 8 et 9 juillet qui réservera aux visiteurs quelques surprises ! Nous comptons, une fois de plus, sur votre présence pour venir admirer les créations réalisées par les groupes (art, photographie et fils et laine), et profiter d'une représentation de la chorale. A cette occasion, vous découvrirez peut-être l'envie de rejoindre notre association et de participer à un de nos nombreux groupes d'activités! Les groupes d'art, photographie, patchwork, chorale, danse, et cours de langue.

L'équipe de l'Efás vous souhaite à toutes et à tous un très agréable été et vous dit à bientôt !



#### News of the Entente Franco-Anglaise Sougealaise

It is with our now traditional welcome to Spring meal that EFAS held it's first festive event of 2017.

Our Caterer, Mr Vincent Martin, prepared a delicious and hearty meal for the second consecutive year. The many participants, French and English in equal numbers this year, enjoyed a convivial atmosphere, with décor on the theme of butterflies realized with brilliance by the catering team.

We are delighted to have shared this successful evening with such a great number of members and non-members, and we thank you for your presence which greatly contributed to the success of our evening. Thank you also to the catering team and to all the volunteers.

We are now actively preparing our annual exhibition which will be held in the Salle Solo Gallo on the 8 and 9 July, where once again we will delight and surprise our visitors, so come and admire the creations realised by the art, photography and patchwork groups, and enjoy a performance by the choir - and maybe it will inspire you to participate in one of our many group activities - art, photography, patchwork, choir, dance and the language groups.

The EFAS team wishes you all a very pleasant summer and look forward to seeing you soon.

*La présidente  
Dany SEIGNABOU*

### L'AMICALE DES RETRAITÉS

#### Voici venir l'été et le temps des vacances.

Ce début d'année a été mouvementé pour l'Amicale des retraités qui malgré tout a été bien gérée : les réunions mensuelles, ainsi que le couscous qui a été une bonne réussite pour le bon fonctionnement du club.

Merci à tous ceux qui ont œuvré d'une manière ou d'une autre au bon déroulement de nos activités.

Nous nous sommes retrouvés pour le repas le 7 juin avant les vacances.



Nous reprendrons nos activités en septembre :

- Les 5 et 6 septembre pour une sortie de 2 jours dans le Saumurois, avec découverte des Chemins de la Rose, du Parc miniature Pierre et Lumière et aussi le cadre noir de Saumur. Pour plus de renseignements, et les inscriptions, s'adresser à Jeanne-Marie RABOT.
  - La réunion mensuelle aura lieu le 14 septembre
  - Le repas cantonal se déroulera le samedi 23 septembre
- Espérant que vous profiterez de ces quelques mois de repos. Le bureau et moi-même vous souhaitons de bonnes vacances.

*La Présidente  
Jeanne-Marie RABOT*



## UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

### Commémoration du 8 Mai 1945



La célébration de la messe cantonale a eu lieu en l'église de Roz-sur-Couesnon. C'est sous un ciel brumeux que s'est déroulée la cérémonie, au Monument

aux Morts de Sougeal. Dans les discours de Monsieur le Maire et du Président, il fut rappelé, que la célébration de la victoire des alliés et du retour de la paix en Europe, ne doit pas faire oublier les différents conflits actuels à travers le monde, que la tendance à l'isolement des nations est la porte ouverte à d'autres conflits. Lors de ces commémorations, pour le souvenir des morts des conflits du vingtième siècle, celles-ci doivent être, pour nous un rappel fort dans nos actions pour l'entente et la paix entre les peuples.



Ensuite, nous nous sommes rendus à l'espace Solo Gallo pour le vin d'honneur. A cette occasion, nous avons remis la médaille de bronze et le diplôme du Mérite de l'UNC à Mr Legendre André,

pour son action au sein de l'UNC de Sougeal. Membre de l'association depuis 1972, il participe, comme clairon, à toutes les cérémonies.

Lors de l'assemblée générale départementale de l'UNC, qui s'est tenue le 13 mai 2017 à Pleurtuit, le Président Claude Perrier a remis la médaille de bronze et le diplôme du Mérite de l'UNC, à notre Président Michel Leroy, pour sa participation active au sein de l'UNC.

### Prochaine commémoration

Le Samedi 11 Novembre 2017, commémoration de la fin de la guerre 1914-1918. Ce jour, sera rendu un hommage particulier aux victimes Sougealaises de 1917.

Le Mardi 5 décembre 2017, journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.

*Le président  
Michel Leroy*

## ASSOCIATION SOUGEALAISE ART ROVAZIL

Persuadé que notre belle salle Solo Gallo peut nous permettre d'avoir des spectacles de qualité à Sougeal, notre association Art Rovazil avait donc décidé de contacter



l'humoriste Olivier Lejeune pour donner le coup d'envoi d'un pari.

Le 15 avril, devant un peu plus de 70 personnes, nous avons donc pu proposer un spectacle de qualité qui nous a donné l'envie de continuer à œuvrer pour développer la culture et le divertissement à Sougeal.

Olivier Lejeune qui, pour sa part, a été très ravi de l'accueil qui lui a été fait s'est engagé à

nous aider à trouver des artistes de qualité pour proposer 2 ou 3 fois par an des animations tous publics.

Pour pérenniser nos initiatives, nous avons bien sûr, besoin de l'encouragement des habitants, des associations et des élus de Sougeal ; de leur volonté d'être présent dans ces événements,

et nous avons besoin d'étoffer l'association avec des bénévoles qui amèneront leur enthousiasme et leurs idées.

En effet, outre des spectacles, notre association souhaite développer la culture en milieu rural par d'autres projets dans tous domaines culturels ou artistiques.

L'Association Art Rovazil vous attend donc nombreux pour nous aider à apporter vos idées, votre talent, votre temps, pour participer au dynamisme de notre commune.

Et encore merci à tous les spectateurs qui nous ont fait confiance le 15 avril

A bientôt



*Le président  
Eric Lesaint*



## FÊTE DE L'OIE À SOUGEAL

Cette année tout est en place et même en marche (le mot est à la mode) vers la fête de l'Oie du 30 juillet 2017. Les oisons sont déjà forts et beaux et le moment venu ils feront le bonheur des gourmets.

Les fours se préparent à rougir, les danseurs pourront guincher et les amateurs de tombola faire une razzia sur les volailles.

Le comité organisateur fait confiance à tous les bénévoles de Sougeal / Vieux Viel ou d'ailleurs pour assumer le succès de cette fête.

D'autres renseignements seront communiqués pour le 30 juillet.

### Constitution du bureau :

Rémi CHAPDELAIN, Président  
 Jean CHAPDELAIN, Vice-président  
 Marie-Laurence PERIAUX, trésorière  
 Anne BECKER, secrétaire  
 Virginie JAMIN, membre  
 Jean TIZON, membre  
 Rémi LETOURNEUR, membre

### Programme :

Dès le matin, un service de circulation et de parking sera opérationnel.

Dès 7h00, grand vide-grenier et vide jardin (tarif 2€/ml)

Renseignements auprès de Patrick DAVID au 06 67 74 97 56

12h00 : début du service de restauration (oies, grillades, galettes saucisses).



Dans l'après-midi, diverses animations :

- Danse sur parquet avec « Jojo et Alexis », les musiciens,
- Bowling, chamboule-tout, pêche à la ligne, structure gonflable pour les enfants,...

Réservation possible des oies à partir du 17 juillet 2017, auprès de :

**Yvette BRAULT : 06 31 75 94 95**

**Odile TIZON : 02 99 48 58 49**

Les dons éventuels devront être apportés par les donateurs mêmes et regroupés chez Jean CHAPDELAIN le **samedi 22 juillet**.

*Le Vice Président,  
 Jean CHAPDELAIN*

## ASSOCIATION « MI FA SOL O GALLO »



Nos lointains cousins les latins l'écrivaient « musica », les grecs la décrivaient comme l'art des « muses », en clair la musique ou peut être tout simplement les sons dans des temps très reculés, ont toujours pris une place prépondérante dans la vie de l'homme. Aussi l'association Mi-FaSol O Gallo s'est constituée, sous l'égide de la municipalité, afin d'apporter aux habitants de Sougeal et bien sûr des environs un divertissement et un plaisir qui permet à tous ceux qui le souhaitent de s'échapper de leur train-train quotidien. Cette prestation ne peut exister sans le soutien et le dévouement des membres de ce bureau mais plus largement de

bonnes volontés qui apportent leurs compétences dans des

domaines divers et variés tels que l'infrastructure, la restauration, l'incontournable buvette et bien entendu tout ce qui touche à l'accueil des chanteurs, créateurs et interprètes. Pour cette année, les styles sont divers et variés et conviennent à plusieurs générations. Nous accueillons en premier lieu Elise et David qui interprètent de la chanson Française qui va de Brel à San Severino, mais bien d'autres auteurs que vous pouvez reprendre en chœur. Puis nous recevons le groupe les Canotiers, connus et reconnus dans notre région interprétant de la musique rétro et musette. Nous poursuivrons avec La Belle Province qui nous emmène sur des rythmes Québécois et enfin nous achevons ce micro festival par du rock et du reggae, de pure création du groupe Baroud. Le but est donc d'apporter de bonnes et véritables sensations dans notre modeste commune à travers le chant, les instruments et pourquoi pas la danse !

*Le Président  
 Jean-Claude GARNIER*



## ACCA DE SOUGEAL

### Bonjour à toutes et à tous,

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas : les prélèvements de gibiers ont été meilleurs que l'an dernier. De plus, la participation des chasseurs aux manifestations proposées par l'ACCA est très bonne et nous vous en sommes reconnaissants. Nous remercions également les personnes extérieures au monde de la chasse, qui participent à nos manifestations et qui nous donnent de leur temps pour les organiser.

Par ailleurs, la saison n'est pas tout à fait terminée au niveau des nuisibles (renards et corbeaux). Concernant les corbeaux, notre travail commence à porter ses fruits, mais devient difficile. Pour les renards, le travail de régulation est bien effectué malgré sa difficulté, c'est pour cela que cette année des séances de déter-

rages sont effectuées. Je remercie toutes les personnes qui y contribuent.

Notre nouveau plan de chasse grand gibier vient de nous être attribué et nous avons 7 chevreuils et 2 sangliers à prélever au cours de cette saison 2017-2018.

Notre Ball Trap se déroulera les 5 et 6 Août au lieu-dit La Passe-tais avec un repas le dimanche midi (moules frites). Nous comptons sur votre présence.

*Le Président  
Christophe Repessé*

## FOOTBALL CLUB DE SOUGEAL

### La saison terminée, et une autre montée à la clef.

Le "FC Sougeal" a pris son nouveau nom à la place des "Aigles de Sougeal" lors de la saison 2012/2013, avec l'arrivée de Nicolas MASSON comme président et a connu 3 montées en division supérieure en 3 ans. Une épopée historique pour le club communal.



L'équipe est entraînée et coachée par Eddy MASSON depuis la première année, lors de la deuxième, Didier THEBAULT a rejoint le banc de touche en tant que coach. Jacques MASSON a également rejoint le banc lors de cette dernière saison.

D5, D4, D3 et maintenant D2 la saison prochaine, les recrues ont été avantageuses pour le fonctionnement du club et la communication au sein de l'équipe extrêmement positive.

Toute l'équipe est heureuse d'avoir pu décrocher cette montée après une saison en championnat riche en émotions et en suspense.

La préparation d'avant saison reprendra le 28 juillet avec un mois d'entraînement et 2 matchs amicaux. Les matchs officiels, eux débutent fin août. Bien que quelques départs enregistrés, des recrues sont déjà en cours.

Nous aurons l'honneur d'évoluer en D2 ce qui n'était pas arrivé à Sougeal depuis la saison 98/99. La progression et le succès du club sont maintenant connus, ils procurent une bonne dynamique à l'équipe et les supporters sont venus nombreux cette saison. C'est très encourageant.

Nous remercions la municipalité qui envisage une rénovation des vestiaires, ainsi que pour l'acquisition des abris de touche destinés aux joueurs et encadrants pour la saison à venir.

Les membres du bureau vous souhaitent de bonnes vacances et vous donnent rendez-vous au stade dès le mois d'août pour les matchs de Coupe et les dimanches suivants.

*Eddy Masson  
Secrétaire du club*





COMICE AGRICOLE

# Sains

## Samedi 26 août 2017

# COMICE AGRICOLE

### Animations

- 10h-11h30 Randonnée ouverte à tous (Inscription au 02 99 48 63 18)
- 11h Départ des laboureurs du centre bourg (concours de 11h45 à 15h30) Sur le terrain concours de bovins et jugement du bétail
- Le midi Restauration sur place : Bœuf grillé

### Toute la journée

- Baptême de l'air en ULM (50 € les 10 mn - Possibilité réservation au 02 99 48 63 18)
- Animation musicale avec LA BOUEZE & Sonneurs de trompe de chasse
- Nombreuses démonstrations et expositions de matériel
- Jeux pour enfants
- Marché du terroir

### En soirée

- BANQUET Salle Polyvalente de Sains








# ENTRÉE GRATUITE



Suite à un sinistre survenu à l'automne 2016, l'entrée principale du cimetière a dû être entièrement reconstruite et le portail remplacé. Dans ces circonstances une réflexion a été engagée sur l'opportunité d'améliorer les conditions d'accès aux engins de travaux en élargissant le passage utile, sans remettre en cause l'accessibilité aux personnes. Pour y parvenir le pilier intermédiaire endommagé a été déplacé vers la gauche et un portillon a été intégré à l'un des 2 larges vantaux du portail pour conserver l'entrée piétons.

L'assurance du tiers responsable a pris en charge la totalité de la dépense engagée soit :  
Maçonnerie / Mickael Gautier : 4 483,60 euros  
Ferronnerie / Etablissement COSTARD : 6 200 euros  
Pour un total de 10 683,60 euros